

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Mardi 17 novembre 2020 – 16H00

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent
- Point d'avancement du déploiement des infrastructures et de la commercialisation
- Délégation de service public Seine-Estuaire Networks (COVAGE) : prolongation du contrat
- Marché public : autorisation de lancer et signer un marché de communication
- Question diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 17 novembre 2020 à 16H00, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame Virginie LUCOT-AVRIL ouvre la séance, elle souhaite rappeler le contexte de la crise sanitaire actuelle. Elle précise que la réglementation en vigueur à ce jour ne permet pas à notre Syndicat mixte de se réunir en visioconférence. De ce fait, la réunion a été maintenue en présentiel, mais dans le strict respect des mesures sanitaires.

Monsieur François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel. Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical**

Le Compte rendu du Comité Syndical du 6 octobre 2020, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Point d'avancement du déploiement des infrastructures et de la commercialisation**

Christian CHUPIN, Directeur Général du Syndicat, présente l'état d'avancement du déploiement. La présentation permet de mesurer l'avancée de la production mais aussi de la commercialisation. Il est proposé de faire un point sur la construction du réseau, Michaël SAIMAN, Directeur Technique du Syndicat, complètera sur la partie commercialisation.

Il est rappelé l'architecture du réseau qui a largement avancé :

- 26 NRO équipés sur 29
- 357 SRO installés sur 512
- 66 500 prises optiques réceptionnées

Un tableau récapitule le nombre de prises. On distingue trois phases, les prises en travaux, les prises construites et réceptionnées par nos services, et les prises qui sont en commercialisation.

Lors du Comité syndical du 6 octobre dernier, un point d'avancement avait déjà été effectué. Ce tableau permet donc de voir l'évolution depuis le Comité précédent jusqu'à fin 2020.

Il est important de remarquer que sur la partie production, il y a eu entre les deux Comités syndicaux, plus de 8000 prises réceptionnées sur le terrain. Ce qui correspond à un rythme très soutenu, nos techniciens étant en permanence en réception sur le terrain.

Le chiffre des 66 000 prises correspond à un tiers des plaques optiques à construire.

Monsieur COURSAULT, Délégué à la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral souhaite intervenir. Il s'interroge sur les délais de commercialisation d'ici la fin de l'année. Il souhaite connaître les dates précises à communiquer auprès des administrés de l'Agglomération de Fécamp. De plus il ajoute qu'il manque d'informations précises sur l'avancée du terrain.

Madame la Présidente indique que le territoire est couvert par beaucoup d'entreprises qui assurent le déploiement.

Chaque territoire est différent, dans certains territoires, le réseau est finalisé avec la commercialisation et la satisfaction du client.

Par ailleurs, elle précise que les Comités syndicaux ne sont pas faits pour avoir des points de détail précis sur les 601 communes du département. Le report des échéances sur ce territoire concerne notamment des difficultés sur la livraison des DOE au format Gr@ce par les entreprises titulaires du marché subséquent n°3. Cette question est en cours de résolution, Madame LUCOT-AVRIL explique qu'elle reçoit une fois par mois les entreprises en charge de ce territoire.

Enfin, au vu du contexte actuel, il n'est plus possible de tenir les réunions délocalisées mais les services du Syndicat sont à la disposition des élus pour échanger et communiquer.

Christian CHUPIN, Directeur général du Syndicat, précise qu'il y a toujours un différentiel important entre le nombre de prises construites et le nombre de prises qui sont en commercialisation. En effet, entre la fin des travaux, la réception et la mise en commercialisation, il y a des délais et des échanges importants entre le Syndicat et les bureaux d'études et ensuite entre le Syndicat et le délégataire, sur les données qui vont constituer le transfert du réseau. Depuis le premier octobre, le Syndicat a mis en place un outil d'interface entre les bureaux d'études afin d'accélérer le processus et afin de combler le différentiel entre les prises construites et les prises en commercialisation.

Monsieur CHUPIN précise que des messages vont être diffusés aux communes qui vont entrer en phase de commercialisation.

Monsieur Bastien CORITON, élu Départemental, souhaite remercier les services du Syndicat, avec qui il échange régulièrement. Il précise que l'élu doit gérer l'interface entre le Syndicat et l'administré, certains points de blocages s'expliquent techniquement.

Michaël SAÏMAN, Directeur Technique du Syndicat, présente la carte des prévisions de lancement des ouvertures commerciales. 17 plaques ont été ouvertes depuis le dernier Comité syndical, ce qui représente environ 6800 prises.

Pour information, il est également présenté le taux de pénétration des zones ouvertes sur les différentes communes. Sur le nombre de prises ouvertes à la commercialisation, le taux de pénétration est très satisfaisant, cela indique que la commercialisation s'accélère.

Christian CHUPIN indique que lorsqu'une plaque est ouverte, des réunions étaient auparavant organisées avec le délégataire pour inviter les habitants des communes concernées afin de présenter les conditions dans lesquelles ils pouvaient se raccorder et s'abonner par la suite. Au vu du contexte sanitaire, les réunions ne sont plus possibles.

Frédéric DEMAILLY, Chargé des relations avec les élus, commente la nouvelle procédure mise en place. Un document est transmis aux mairies concernées, composé de 4 pages génériques, qui peut être diffusé aux habitants. La seconde partie du document est plus spécifique au territoire et donne la date précise à partir de laquelle l'ouverture commerciale est prévue, ainsi que le lieu géographique impacté par cette ouverture pour les habitants.

Un prestataire extérieur est chargé d'assurer la distribution exclusivement aux habitants concernés. Il est également possible d'effectuer une communication sur le site Internet ou sur les réseaux sociaux des communes. Dans ce cas, il est important de joindre le plan correspondant.

Les prochaines ouvertures à la commercialisation entre le 12 novembre et le 17 décembre 2020 sont les suivantes :

- Caux Seine Agglo : Bolbec, Heurteauville, Lillebonne, Port Jérôme s/ Seine, Rives-en-Seine, Vatteville-la-Rue
- Terroir de Caux : Bois-Robert, Longueville-sur-Scie, St Germain d'Étables
- Caux Austreberthe : Barentin, Bouville, Limésy, Pavilly, Villers Écalles ...

Soit près de 25 plaques optiques pour 10 000 prises supplémentaires.

Monsieur SERVAIS-PICORD, Délégué à la Communauté de communes Terroir de Caux souhaite remercier les services du Syndicat notamment pour le document transmis aux élus.

Madame LUCOT-AVRIL poursuit en indiquant qu'une conférence de presse s'est tenue le 22 octobre dernier, pour le millième abonné en présence d'Alain WEILL, P.D.G du Groupe ALTICE France, de Bertrand BELLANGER et avec plusieurs des Présidents des intercommunalités du Département.



- **Délégation de service public Seine-Estuaire Networks (COVAGE) : prolongation du contrat**

Monsieur CHUPIN présente le contexte de cette délégation de service public (DSP). En effet le 29 août 2012, la Communauté de communes de Saint-Romain-de-Colbosc, puis dénommée Communauté de communes Caux Estuaire, a signé une délégation de service public de type affermée avec Seine Estuaire Networks, filiale de Covage Networks, pour une durée initialement prévue de sept ans.

La Communauté de communes de Caux Estuaire ayant fusionné depuis le 1er janvier 2019 avec Le Havre Seine Métropole, est membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique.

À ce titre, elle a transféré au Syndicat la compétence aménagement numérique visée par l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, le transfert de la compétence induit, par voie de conséquence, la mise à disposition du réseau délégué, ainsi que la substitution de droit du délégant dans le contrat de délégation.

Par avenant en 2019, la durée initiale de la convention de délégation a été prolongée de quinze mois portant ainsi l'échéance du contrat au 29 novembre 2020.

Cependant, le délai de prolongation ne s'avère pas suffisant pour que la Communauté Urbaine ait pu statuer sur la suite à donner et mettre en œuvre les procédures concernant l'exploitation future du réseau, en bonne coordination avec Seine-Maritime Numérique.

En effet, la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire du COVID-19 a fortement perturbé le fonctionnement de la Communauté Urbaine et les échanges avec les partenaires ont été extrêmement ralentis.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles que LHSM ne pouvait pas prévoir, elle a pris la décision de prolonger le contrat d'une durée de douze (12) mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 octobre 2021. Dans ce contexte, il s'avère donc nécessaire de prolonger également le contrat de délégation passé entre Seine-Estuaire Networks et Seine-Maritime Numérique jusqu'au 30 octobre 2021, afin que les deux délégations aient un terme identique et que les deux collectivités puissent examiner, en concertation, les perspectives des réseaux.

Monsieur CORNU, Délégué de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, souhaite ajouter que cette DSP est essentielle pour les entreprises du territoire qui souhaitent avoir un débit suffisant. Il faut aujourd'hui réfléchir sur l'avenir du réseau et que celui-ci représente la même appétence sur le territoire. Aujourd'hui, il y a un vrai enjeu économique, notamment pour les zones économiques portuaires. Il faut également une vraie réflexion qui prend du temps, en collaboration avec le Syndicat.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie à 14H30 et a donné un avis favorable à la prolongation du contrat de délégation.

Après en avoir délibéré, les membres ont procédé au vote à main levée, et ont adopté à l'unanimité la délibération autorisant Madame la Présidente à signer un avenant n°4 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit passée avec la société Seine Estuaire Networks (COVAGE).



- **Marché public : autorisation de lancer et signer un marché de communication**

Le projet porté par Seine-Maritime Numérique comporte désormais un volet lié à l'ouverture commerciale des plaques livrées et des prises transférées en exploitation au délégataire Connect76.

L'arrivée des fournisseurs d'accès à Internet et la souscription des abonnements des utilisateurs finaux sont impulsées par une stratégie de communication à mettre en place sur l'ensemble du territoire départemental.

Les services du Syndicat ne sont pas compétents et dimensionnés pour assurer de telles missions. Il est donc nécessaire de lancer une consultation afin de confier une prestation dite de « boîitage » à un professionnel.

Par ailleurs, cette consultation regroupera l'ensemble des besoins du Syndicat concernant la réalisation de prestations d'information pour le compte des membres : plaquettes d'information de type « 30 questions pour les élus », rapport annuel d'activités, kits pour la presse, flyers, plaquettes d'informations, actualisation du site Internet du Syndicat ou mise à jour de la communication sur les réseaux sociaux.

Il est donc proposé de lancer une consultation publique relative à la réalisation de prestations d'information suivantes :

- **Lot 1** : réalisation de supports de communication et actualisation des supports de communication récurrents et réseaux sociaux
- **Lot 2** : prestations de communications par boîitage relatives à la commercialisation du réseau d'infrastructures numériques

Le marché fera l'objet d'un accord cadre à bons de commande d'1 an, reconductible 3 fois, sans minimum avec un maximum annuel de 60 000 € HT pour le premier lot et 80 000 € HT pour le second (appel d'offres ouvert).

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- **Critère 1 : prix (50%)**
- **Critère 2 : valeur technique de l'offre (50%)**
 - Méthodologie de travail (8/10)
 - Engagement sur les délais (2/10)

Après en avoir délibéré, le dispositif de délibération est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.



- **Questions diverses**

Monsieur GAILLON, Délégué à la Communauté de communes des Quatre Rivières souhaiterait réaliser un film à destination des Maires sous forme de questions-réponses.

Madame la Présidente indique que dans le cadre du marché de communication précédemment évoqué, il a été prévu précisément de réaliser une vidéo expliquant le déploiement.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H15.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



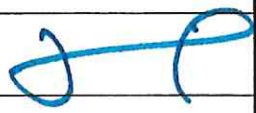
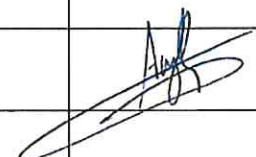


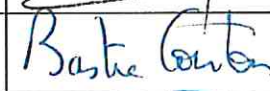

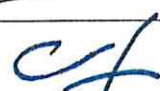
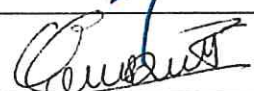
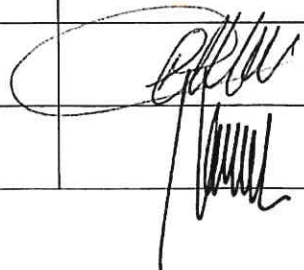
Virginie LUCOT-AVRIL

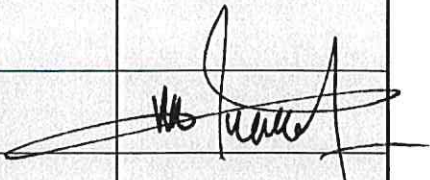


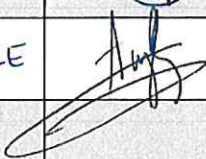
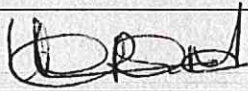
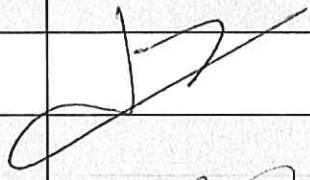

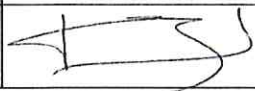
Le Secrétaire de séance,


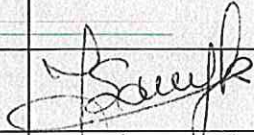


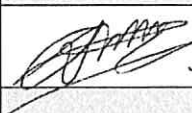


François DELNOTT

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Visa	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département	siège vacant	
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUHEY	Guillaume	Département		
DE CINTRÉ	Christine	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LEFEBVRE	Blandine	Département	M. Alain BAZILLE	
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LE VERN	Marie	Département		
LORAND-PASQUIER	Yvette	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU-RAINOT	Florence	Département	Mme WCOT-AVRIL Virginie	
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		